

Réaménagement de l'avenue Baron d'Huart : pourquoi ?

Piste cyclable

Cela fait quasi 20 ans (depuis 2004) que la commune songe à aménager une piste cyclable sur l'avenue Baron d'Huart. Depuis lors, rien ne s'était encore concrétisé.

Kraainem-Unie, avec son partenaire de majorité Pro Kraainem, s'est mis au travail pour réanalyser le dossier en profondeur et étudier **plusieurs scénarios** :

- Une piste cyclable sur le terre-plein central, entre les arbres, avec stationnement maintenu sur les voies de stationnement actuelles.
- Une piste cyclable sur le côté à la place de la bande de stationnement actuelle, avec soit un stationnement entre les arbres, soit un stationnement groupé aux croisements.
- La disposition : trottoir – piste cyclable – voie de stationnement – route.
- La disposition : trottoir – voie de stationnement – bande cyclable suggérée – route.
- La disposition : trottoir – voie de stationnement – piste cyclable – route.
- Haie/poteaux entre la piste cyclable et la route.



Pourquoi une bande de parking aussi large ?

Ceci permet aux automobilistes garés d'ouvrir leur portière sans danger pour les cyclistes. Le but est que les voitures se garent le plus près possible du trottoir.

Après consultation avec des experts, il est rapidement apparu que la bande cyclable suggérée était la meilleure solution à ce stade (comme l'avait d'ailleurs décidé à l'unanimité le collège échevinal lors de la précédente législature en septembre 2018).

Plusieurs facteurs ont été pris en compte, notamment :

- Les **largeurs minimales** légales et recommandées des aménagements cyclables ⁽¹⁾
- Le **type de route**.
- Le risque que les **racines des arbres** du terre-plein central soient fortement endommagées, entraînant la mort de ceux-ci, si une piste cyclable est construite au milieu ou si des places de stationnement sont prévues entre les arbres. En outre, le terre-plein central est fréquemment utilisé par les promeneurs et les mouvements de jeunesse. Eliminer ces arbres, sachant qu'ils sont encore en très bonne santé, n'est pas une option pour la majorité politique actuelle.
- La situation trop dangereuse pour les cyclistes aux **nombreux croisements** si la piste cyclable est aménagée sur le terre-plein central.
- Une **pétition** contre une piste cyclable sur le terre-plein central – organisée en 2015 par un habitant – a recueilli 120 signatures de riverains.

Une bande cyclable suggérée ne remplace pas une piste cyclable et présente les caractéristiques suivantes ⁽¹⁾ :

- Prévoit un **rétrécissement optique** (= ralentissement de la vitesse).
- Indique la position du cycliste sur la chaussée (= position claire et visibilité du cycliste sur la route).
- Le trafic motorisé est sensibilisé à la **co-utilisation** de la route par le trafic cycliste.
- **Pas d'existence juridique** telle quelle dans le code de la route, fait simplement 'partie' de la route. Ne garantit pas la séparation entre les cyclistes et les véhicules à moteur, qui peuvent utiliser la bande cyclable suggérée.
- Est indiquée par une bande de **couleur ocre**.
- A une largeur de **minimale de 1,70 m**.



« La configuration actuelle laisse également toutes les options ouvertes pour d'éventuelles autres solutions à plus long terme, par exemple si le réseau d'égouts principal de l'avenue Baron d'Huart nécessite un jour une rénovation majeure. »

Johan Forton,
Échevin de la mobilité

⁽¹⁾ Cfr le vademecum de l'AWV (Agentschap Wegen en Verkeer) sur les aménagements cyclables en Flandre publié en juillet 2022 : www.wegenenverkeer.be/wegen/fietsinfrastructuur/fietspaden

Revêtement de l'avenue

Au fil des ans, de nombreuses réparations ont été effectuées sur l'avenue Baron d'Huart, comme en témoignent les nombreux « patch » sur la surface de la route. Il est donc temps de couler un **nouvel asphalte**, en même temps que la réalisation de la bande cyclable suggérée. Certaines parties de la sous-fondation de l'avenue Baron d'Huart ont également été renforcées.

Rond-point

L'historique... En conséquence de la modification du plan de circulation autour de la place Dumon en 2018 et de l'augmentation du trafic au fil des ans sur l'avenue Baron d'Huart, il a été décidé en 2020 d'aménager un rond-point au carrefour de l'avenue Baron d'Huart / avenue Reine Astrid pendant une période de test (d'où les plots en plastique rouge).

La période de test a démontré que la circulation est plus fluide, que la vitesse est réduite et que, par conséquent, la sécurité est accrue. Il a donc été décidé de remplacer le rond-point provisoire par un rond-point définitif en 2022 :

- Où la **sécurité de tous les usagers** de la route est une priorité.
- Qui s'intègre parfaitement, d'un point de vue **esthétique**, dans l'environnement.
- Et auquel une piste cyclable sécurisée est intégrée.



Des pistes cyclables et des trottoirs en bon état sur toute l'avenue R. Astrid !

Le dernier tronçon du trottoir et de la piste cyclable de l'avenue Reine Astrid, vers le rond-point de l'avenue Baron d'Huart a été reconstruit en même temps que le reste des travaux. Tous les cyclistes et les piétons peuvent désormais profiter de belles infrastructures sur l'ensemble de la plus longue rue de Kraainem (3 km).

